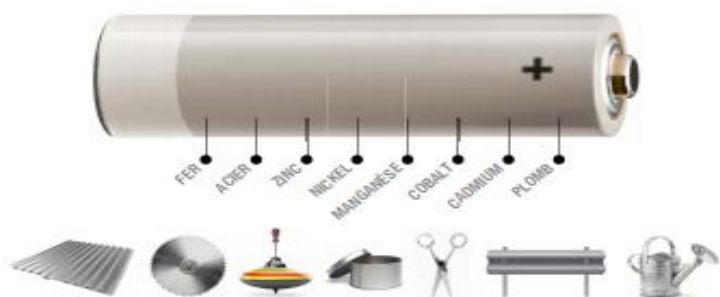


# RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80%** des métaux  
sont recyclés pour être **utiles au quotidien**



Elles doivent être rapportées à la Déchetterie

[jerecyclemespiles.com](http://jerecyclemespiles.com)

Corepile est un éco-organisme sans but lucratif sous agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et petites batteries usagées.

Corepile

Recevez, par mail, les informations concernant les rattrapages de collecte en vous inscrivant sur notre site:

<http://www.ccmarcheberrichonne.fr/MyLetter/index.php>

Informations



Inscrivez-vous !

**Les vêtements, linge et chaussures que vous avez donnés sont autant de tonnes de déchets ménagers en moins dans nos poubelles, et autant qui seront valorisés.**

Ceux qui pourront être reportés seront donnés ou revendus dans les boutiques des associations ou sur le marché du vêtement d'occasion, en France et à l'étranger. Ceux qui ne sont pas en assez bon état seront recyclés : transformés en chiffons d'essuyage ou remis à l'état de fibres pour être réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.

## Gardez le bon réflexe !

Vous connaissez désormais les points de collecte le plus proche de chez vous (si ce n'est toujours pas le cas, rendez-vous soit à Aigurande: Intermarché ou déchetterie, aux garages municipaux de Crevant et St Denis de Jouhet ou place de l'église à Orsennes).

## Ne jetez plus de vêtements, linge et chaussures à la poubelle !

**Apportez-les, propres et secs, dans des sacs fermés, les chaussures nouées par paires, et ils seront valorisés !**

En 2014, nous avons collecté 22,50 tonnes de TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures) soit une moyenne de 3,80 kg par habitant. L'objectif est de doubler cette collecte, voire de la tripler. Chaque Français jette en moyenne 17kg de TLC par an. Si l'on arrive à collecter la totalité, ce sera ainsi environ 100 tonnes de TLC qui échapperont à la décharge soit une économie de plus de 10 000 € pour notre collectivité.



Ne jetez pas vos vêtements, linge de maison et chaussures usagés. Déposez-les à un point d'apport volontaire des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés. Ils pourront avoir une seconde vie.

Trouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

## NOUVEAUTES DANS LA COLLECTE DES PAPIERS

Jusqu'à maintenant nous ne devons collecter que les Journaux, Magazines, Revues. Dorénavant c'est **TOUS** les **PAPIERS** qui sont concernés par la collecte.

Ainsi dès maintenant, il est recommandé d'apporter vos papiers (journaux, revues, magazines, enveloppes, lettre, catalogues, papier de bureau, etc.) dans les conteneurs mis à votre disposition dans certains villages ou dans votre seau pour Agurande.

En 2014, nous avons collecté 151 tonnes de papiers qui ont été recyclés.

Cependant nous aurions pu faire mieux.

Nous constatons encore trop souvent, des erreurs de tri, qui ne sont pas involontaires, puisque ce sont des sacs de déchets qui sont déposés dans les conteneurs prévus pour les papiers et ainsi c'est donc la totalité du conteneur qui est détourné vers l'enfouissement.

Il est dommage que l'incivilité de certains anéantisse le travail des autres et provoque également un découragement de ceux qui tentent de faire de leur mieux pour trier et réduire ainsi les coûts de collecte.

Vous pouvez retrouver la liste des conteneurs à votre disposition en consultant notre site à l'adresse.

<http://www.ccmarcheberrichonne.fr/om/conteneurs.php>



Visitez le site de l'Eco-organisme:  
[www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)



## DECHETS SPECIFIQUES DES MENAGES

La Communauté de communes de la Marche Berrichonne, vient de signer une convention de reprise avec EcoDDS, l'Eco organisme dédié aux déchets issus des produits chimiques réglementés des ménages.

Ainsi, notre collectivité recevra une contribution à la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques).

Dorénavant, après un tri plus poussé à la déchetterie les déchets des ménages seront repris sans participation de la collectivité et une aide à la mise en place de la collecte nous sera versée.

### Quels sont les déchets concernés:

**-Entretien de véhicule:** Antigél, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti goudron.

**-Bricolage, décoration:** Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, paraffine, anti rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

**-Chauffage, cheminée et barbecue:** Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit de ramonage.

**-Piscine:** Chlore, désinfectants

**-Entretien maison:** Déboucheur canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

**-Jardinage:** Engrais non organique, anti-mousse, herbicide, fongicide.

### **Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie**



Visitez le site de l'Eco-organisme:  
<https://www.ecodds.com/>